

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2010)
Heft: 251-252

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger



IDÉE SUISSE : DEUX MOTS QUI VALENT DE L'OR !

Communication : Conséquence du rapprochement entre radio et télévision, la société SRG SSR va adapter son logo qui ne comportera plus la mention « idée suisse ». Il en coûtera 2 millions de francs. L'entreprise indique que la création du nouveau logo sera financée par les 30 millions d'économies déjà décidées, économies réalisées notamment dans les domaines de l'immobilier et la technologie. La SSR a bouclé l'exercice 2009 sur une perte de 46,7 millions de francs.

Conseil fédéral



CONSEILLERS FÉDÉRAUX : DURÉE ILLIMITÉE !

■ Les conseillers fédéraux pourront continuer à siéger aussi longtemps qu'ils le

veulent. Le Conseil national a enterré deux initiatives libérales-radicales qui voulaient limiter la durée de fonction à huit ans en général.

■ Le Conseil fédéral a adopté un inventaire et une ordonnance visant à protéger les voies de communication historiques telles que les chemins muletiers, surfaces pavées, ponts en pierres ou murs en pierres sèches. La liste représente 3 700 km de voies historiques. Cantons, communes et particuliers qui les conservent peuvent obtenir une subvention.

■ Le Conseil fédéral a décidé, sous la pression exercée par certains secteurs, informatique en tête, de libérer de nouveaux contingents d'étrangers. Il a accordé, pour des travailleurs extra-

communautaires qualifiés, 1 000 autorisations de séjour et 4 500 pour des séjours de courte durée.

■ La Suisse veut participer à la mission de l'ONU au Soudan. Le Conseil fédéral a donné son aval à l'envoi au maximum de quatre observateurs militaires non armés (au lieu des deux demandés par l'ONU), pour superviser la mise en œuvre de l'accord de paix signé début 2005 entre le gouvernement de Khartoum et l'armée de libération du Sud-Soudan après plus de 20 ans de guerre civile. Ils effectueront des fonctions de surveillance, compte rendu de situation et médiation dans les situations tendues ou difficiles.

Affaires étrangères

■ Selon une étude de Présence Suisse à la demande du Département fédéral des affaires étrangères, notre pays garde toujours une excellente image aux États-Unis, malgré l'affaire UBS. La Suisse recueille auprès de leaders d'opinion et de la population américaine en général 77,3 % d'opinions favorables, soit le deuxième rang derrière la Grande-Bretagne (79,5 %). Elle conserve ainsi la même place que lors de la précédente enquête, en 2000. Seul souci, la Suisse reste associée au terme de paradis fiscal, une notion particulièrement négative outre-Atlantique. Selon Martial Pasquier, l'auteur du rapport, beaucoup d'Américains connaissent encore trop peu le rôle diplomatique joué par notre pays pour les intérêts américains dans le monde (Iran, Cuba par exemple) ainsi que sa législation très stricte contre le blanchiment d'argent.

■ L'année dernière, la Suisse a augmenté son aide publique au développement à quelque 2,50 milliards de francs, soit à 0,47 % du revenu national brut. Cette hausse de 11,9 % par rapport à 2008 est due notamment aux dépenses croissantes liées aux requérants d'asile.

■ Préoccupée par la situation au Kirghizistan, la Direction du développement et de la coopération (DDC) suspend toutes ses opérations dans le pays. La Suisse a accordé environ 200 millions de francs d'aide au Kirghizistan depuis 1993, pays où 55 Suisses sont enregistrés.

■ La Suisse, en tant que médiatrice, espère que le processus de « normalisation » entre la Turquie et l'Arménie se poursuivra. Le Département fédéral des affaires étrangères a exprimé ce souhait après l'annonce par la coalition au pouvoir en Arménie du gel de la ratification des accords signés en octobre 2009 à Zurich.



DORIS LEUTHARD RENCONTRE LES NOUVEAUX GARDES SUISSES

■ La présidente de la Confédération Doris Leuthard s'est rendue le 6 mai au Vatican à l'occasion de l'assermentation des nouveaux gardes suisses. La veille, Doris Leuthard avait rencontré Angela Merkel à Berlin. Les entretiens ont porté notamment sur les restrictions de vol imposées par l'Allemagne à l'aéroport de Zurich et sur les questions financières et fiscales.

Justice et police

■ La collaboration franco-suisse en matière d'échange de données de conducteurs en infraction a démarré tambour battant. Depuis début janvier et en l'espace de trois mois, la France a transmis à la Suisse les données de plus de 20 000 de ses ressortissants et obtenu de l'office fédéral des routes (OFROU) l'identité de plus de 10 000 Helvètes.

■ Les autorités helvétiques ont enregistré une hausse record des soupçons de blanchiment d'argent l'année dernière. Quelque 896 soupçons (représentant une valeur de 2,23 milliards de francs) leur ont été transmis, soit une hausse de 5,3 % sur

un an. Il s'agit du nombre de signalements le plus élevé depuis qu'existe cette statistique, avec l'introduction en 1998 de l'obligation pour les établissements financiers et autres intermédiaires de faire état de leurs soupçons.

■ Il faut punir plus sévèrement les chauffards. La commission des affaires juridiques du National a donné suite à dix initiatives qui visent à durcir les sanctions contre les fous du volant, notamment en matière de retrait de permis et de confiscation des véhicules. Ces textes prévoient des peines pénales plus lourdes en cas de négligence grave, l'obligation de suivre des programmes éducatifs pendant un temps provisoire, la publication des jugements et leur inscription sur le permis de conduire.

■ La Suisse a été soumise aux questions des experts du comité de l'ONU contre la torture. Celles-ci ont porté particulièrement sur le refoulement des demandeurs d'asile, les violences policières et la situation dans les prisons. Le chef de la délégation suisse a réaffirmé au nom de la Suisse « la tolérance zéro envers tout acte de maltraitance et de torture ».



MUTILATIONS GÉNITALES : LA LOI ARRIVE...

■ Un nouveau pas a été franchi en vue de l'interdiction des mutilations génitales féminines. La commission des affaires juridiques du Conseil national a remis au plénum son projet de loi revu et corrigé. Tenant compte des critiques émises lors des procédures de consultation, la commission a supprimé la disposition qui permettait aux personnes majeures de consentir à une mutilation.

Intérieur

■ Pour inciter les fumeurs à abandonner la cigarette, l'Association suisse pour la prévention du tabagisme a renouvelé son concours. Les fumeurs qui se sont abstenus entre le 19 avril et le 17 mai ont eu la possibilité de gagner jusqu'à 5 000 francs ou une semaine de vacances à Loèche-les-Bains (VS).

■ La commission de sécurité sociale du Conseil des États soutient la 6^e révision de l'assurance invalidité (AI), qui vise la suppression de 12 500 rentes d'ici à 2018. À ses yeux, il n'est pas question d'attendre pour entamer une nouvelle réforme.

■ Didier Burkhalter décidera d'ici la fin de l'année si les médecines anthroposophique et chinoise traditionnelle, l'homéopathie, la thérapie neurale et la phytothérapie seront à nouveau remboursées par l'assurance maladie de base. Les sociétés concernées ont déposé leur demande. Ces médecines peuvent faire valoir un certain soutien populaire. Le 17 mai dernier, les Suisses ont accepté un article constitutionnel demandant une meilleure prise en compte de la médecine complémentaire dans le système de santé. Ce texte a été rédigé après que Pascal Couchepin a biffé ces cinq thérapies du catalogue de base. Pour pouvoir y réapparaître, il faudra prouver qu'elles satisfont aux critères d'efficacité, d'adéquation et d'économie.

Initiatives

■ L'initiative populaire de la Ligue pulmonaire pour une interdiction unitaire de fumer dans les bâtiments publics a obtenu suffisamment de signatures, selon les initiateurs. En dix mois, le texte a récolté 120 000 paraphes. Gastrosuisse entend « concentrer ses forces » contre ce texte.

■ Gastrosuisse veut être logé à la même enseigne que le commerce de détail en matière de TVA. La fédération qui regroupe quelque 21 000 cafetiers, restaurateurs et hôteliers et emploie près de 230 000 personnes, a lancé la récolte de signatures pour une initiative populaire fédérale, une première dans ses 120 ans d'histoire. L'initiative « Stop à la TVA discriminatoire »

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger

▷ pour la restauration » ne s'appliquerait pas aux boissons alcoolisées et au tabac.

■ L'association des victimes de la route Road Cross a lancé son initiative « protection contre les chauffards ». Défendue par tous les partis, elle réclame une peine de prison de 1 à 4 ans pour toute personne qui commet intentionnellement des excès de vitesse importants et s'accommode d'un fort risque d'accident pouvant entraîner de graves blessures ou la mort. En cas de décès, le conducteur fautif pourrait être passible d'une peine de plus de 4 ans. Le texte demande aussi un retrait de permis d'au moins dix ans pour les récidivistes et un retrait de deux ans en cas de première infraction. Les rodéos routiers seraient gravement punis. Le comité d'initiative a jusqu'au 27 octobre 2011 pour récolter les 100 000 signatures nécessaires.

■ Le peuple pourra se prononcer sur la médecine de proximité. L'initiative populaire « Oui à la médecine de famille » a formellement abouti. Le texte a recueilli 200 210 signatures valables, a annoncé la Chancellerie fédérale. Lancée par des généralistes inquiets pour la relève dans leur profession, l'initiative veut ancrer dans la Constitution l'obligation pour la Confédération et les cantons de promouvoir ce métier. Il s'agit d'améliorer la formation, d'offrir des cabinets et des infrastructures qui permettent aux médecins d'exercer sans entraves bureaucratiques ni professionnelles et de redistribuer les moyens à disposition.

■ Lancée par la gauche et les syndicats, l'initiative contre la libéralisation du marché postal a recueilli 120 000 signatures en cinq mois. Le texte veut ancrer le service universel dans la Constitution et en donner une définition stricte : réseau couvrant tout le territoire ainsi qu'accès rapide et facile aux prestations pour tous les habitants. Pour financer ce modèle, les initiants réclament le maintien du monopole des lettres jusqu'à 50 grammes ainsi que le développement du secteur bancaire de La Poste.

Économie

■ La Confédération devrait imposer les prestations accordées par l'aide sociale. Sans opposition, la commission de l'écono-

mie du Conseil des États a élaboré une motion exigeant une révision de la loi. Le minimum vital devrait cependant être exonéré. La commission veut corriger le système, car, pour elle, il crée des incitations inopportunes et pénalise les travailleurs. Actuellement, les personnes qui travaillent pour un revenu modeste sont moins bien loties que celles qui touchent un montant équivalent par l'aide sociale.

■ Un jeune sur cinq est endetté. Face à ce constat, Pro Juventute souhaite une vraie prévention dans les écoles enfantines et primaires. Il a lancé un nouvel outil pédagogique destiné aux enseignants pour discuter avec les enfants du comportement à adopter envers l'argent.

■ Craignant la création d'une « position dominante collective » sur le marché de la téléphonie mobile, la Commission de la concurrence (Comco) a mis son veto au rachat de Sunrise (deuxième opérateur de Suisse) par Orange, filiale de France Télécom.

■ La Suisse appliquera à partir du 1^{er} juillet le principe du cassis de Dijon. Les marchandises provenant de l'Union européenne seront donc importées en Suisse sans entrave, mais le Conseil fédéral a dressé une liste d'exceptions au principe. Le Secrétariat d'État à l'économie (Seco) estime que l'application du principe du cassis de Dijon devrait entraîner une baisse des prix de l'ordre de 10 %. À la demande des organisations de consommateurs, le Seco va mettre en place un observatoire des prix sur près de 150 produits, afin de mesurer l'efficacité sur le terrain du principe.

Finances

■ La réduction du programme d'impulsion à l'accueil extra-familial pour enfants ne pose pas de problème à la commission des finances du Conseil national. Par 17 voix contre 7, la majorité a soutenu la baisse du crédit quadriennal de 140 à 80 millions de francs. La commission des finances n'a pas la haute main sur ce sujet. Elle s'est prononcée dans le cadre d'un corporat destiné à la commission de la sécurité sociale.

■ L'abolition des forfaits fiscaux pour les riches étrangers n'est pas pour demain. Par

16 voix contre 9, la commission de l'économie du Conseil national refuse de donner suite à une initiative du canton de Saint-Gall. Elle ne veut pas non plus fixer des conditions plus strictes. Selon la commission, l'abolition de l'imposition forfaitaire entraînerait des pertes fiscales de 577 millions de francs pour la Confédération, les cantons et les communes.

■ L'opposition du Conseil fédéral n'y fera rien : la commission de l'économie du National maintient son projet visant à accorder des privilèges fiscaux aux personnes qui acquièrent un logement moins cher que le précédent. Le plénum se prononcera lors de la session d'été.

Tribunal fédéral

L'ASSOCIATION
"ZOFINGUE"
REFUSERAIT
LES FEMMES?



■ Le Tribunal fédéral a rejeté le recours de l'université de Lausanne (UNIL) qui refusait de délivrer le label « association universitaire » à la société d'étudiants de Zofingue, au nom de l'égalité entre les sexes. Créée au début du XIX^e siècle, la société de Zofingue refuse les femmes comme membres. L'UNIL avait déjà été désavouée par la justice cantonale.

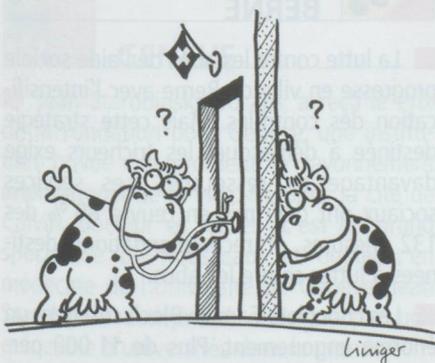
■ Les transporteurs routiers perdent définitivement leur bras de fer contre la hausse de la redevance poids lourds. Le Tribunal fédéral accepte le recours de la Confédération. L'Association suisse des transporteurs routiers (ASTAG) a qualifié le verdict de « politique » et a annoncé une

hausse immédiate du coût des transports par camion.

■ La justice va être plus sévère avec les chauffards. Une décision du Tribunal fédéral (TF) risque en effet de faire jurisprudence. Le TF a confirmé une peine de 6 ans de prison pour un conducteur qui avait perdu le contrôle de son véhicule à 188 km/h et tué deux passagers. C'est la première fois que la justice retient une double qualification pour un seul et même comportement : homicide par négligence (3 ans de prison au maximum) et mise en danger de la vie d'autrui (5 ans au maximum). Cette décision ouvre la voie à des peines nettement plus sévères, à l'heure où le débat public appelle à un durcissement des mesures contre les chauffards.

Divers

■ Les cours obligatoires pour les propriétaires de chiens vont bon train. D'ici à fin août, près de 40 000 détenteurs de chiens doivent avoir suivi un cours pratique pour se conformer à la nouvelle législation sur la protection des animaux entrée en vigueur en septembre 2008. Ceux qui n'ont jamais eu de chiens doivent suivre un cours théorique avant l'acquisition de l'animal et ensuite un cours pratique avec lui, rappelle l'Office vétérinaire fédéral (OVF). Ceux qui ont déjà eu un chien ne doivent suivre qu'un cours pratique avec tout nouveau chien acquis après le 1^{er} septembre 2008.



ÉCOUTES AU PALAIS

■ Le Palais fédéral ne comptera pas de salle à l'abri des oreilles indiscretes : il faudrait un million de francs rien que pour

sécuriser un local contre les écoutes. Une variante moins coûteuse est toutefois à l'étude pour les séances secrètes de la délégation des commissions de gestion, qui surveille les activités des services secrets et réclame un tel local depuis 2002.

Votations

■ Le peuple se prononcera le 26 septembre sur la révision de la loi sur l'assurance chômage, à condition que le référendum de la gauche et des syndicats ait abouti. Sinon, il n'y aura pas de votation fédérale à cette date.

Environnement

■ Le Conseil fédéral a décidé que la Suisse participerait en 2012 à la 14^e conférence de l'ONU sur l'environnement. Le sommet se concentrera sur l'économie verte et le cadre institutionnel du développement durable.

■ Un contre-projet devrait être opposé à l'initiative populaire « Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires ». La commission de l'environnement du Conseil des États s'est ralliée au texte déjà adopté par le Conseil national. Cette révision de la loi sur l'aménagement du territoire doit permettre d'abroger la Lex Koller qui interdit aux personnes vivant à l'étranger d'acheter un bien foncier en Suisse. Elle vise à obliger les cantons à désigner dans leur plan directeur les zones où des mesures doivent être prises pour maintenir une proportion convenable de résidences principales et de résidences secondaires.

Transports, communications

■ Les gros camions ne sont vraiment pas les bienvenus en Suisse. La commission des transports du Conseil des États veut même aller plus loin que l'interdiction des 60 tonnes. Elle propose de limiter dans la loi la longueur des véhicules automobiles. La commission a adopté à l'unanimité une motion demandant au Conseil fédéral de faire des propositions dans ce sens au parlement.

Partis

■ L'UDC exige la réalisation de deux nouvelles centrales nucléaires pour faire face au risque de pénurie énergétique. Le parti agrarien a présenté un document pour un approvisionnement électrique « sûr et avantageux ». Il mise sur les énergies hydraulique et atomique et exclut toute nouvelle taxe.

Énergie

■ La sécurité d'exploitation des centrales atomiques de Beznau (AG) et de Gösgen (SO) est juste « satisfaisante ». L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) a revu leur évaluation à la baisse à la suite de deux incidents. La population n'a cependant pas été mise en danger. Les sites nucléaires suisses sont bien notés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne.

■ Les six sites suisses pressentis pour accueillir des déchets nucléaires restent en lice. La Commission fédérale de sécurité nucléaire soutient les propositions de la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra). La Nagra a suggéré fin 2008 six domaines d'implantation géologique : pied sud du Jura (SO, AG), Weinland zurichois (ZH, TG), nord des Lägeren (ZH, AG), Bözberg (AG), Südranden (SH) et Wellenberg (NW). Pour les prochaines étapes de la procédure, la commission fédérale recommande de privilégier les formations rocheuses homogènes et compactes.

BNS

■ Philipp Hildebrand, le président de la Banque nationale suisse, s'inquiète de la chute de l'euro et de l'appréciation du franc. « La fuite de l'euro conduit à une pression à la hausse sur le franc, mettant ainsi en danger la stabilité des prix et la reprise économique en Suisse » Notre pays est dépendant de la zone euro pour les deux tiers de ses exportations. Et la BNS est intervenue à de nombreuses reprises sur les marchés des devises, achetant des euros pour essayer de maintenir notre devise à un niveau « tolérable ». ■